

Formation préalable à la prise de poste à la DGAL : légistique appliquée

CODE STAGE : NSVAL0051

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

1,5 jour

Lieu :

Consulter l'ENSV-FVI

Public cible :

Personnel nouvellement affecté à la DGAL, y compris référents nationaux

Taille du public :

Consulter l'ENSV-FVI

Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

Direction des Affaires Juridiques du MASA

Responsables pédagogiques :

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

Téléinscription via « Mon Self Mobile »

Accessibilité :

Consulter l'ENSV-FVI

CONTEXTE

Cette formation est destinée aux agents nouvellement affectés à la DGAL. Elle pourra également être ouverte aux autres directions d'administrations centrales, dans la limite des places disponibles. Elle a pour objectif d'initier le nouveau personnel à la « légistique appliquée » comportant un volet simplification, destinée à tout rédacteur de texte de la DGAL.

Des études de cas complètent cette formation qui est amenée à évoluer en fonction d'une part des outils et orientations pilotés par la DGAL et d'autre part de l'analyse des évaluations qui seront réalisées par les participants en fin de formation.

LA FORMATION

Objectif général :

Connaître la légistique appliquée pour rédiger différents textes.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'environnement institutionnel interne et externe des missions de la DGAL ;
- Connaître les bases et pré-requis qui entourent la réglementation ;
- Connaître les principes de rédaction d'un acte réglementaire.

Contenu :

- Environnement institutionnel interne et externe ;
- Qualité de la réglementation et simplification normative ;
- Approche pratique de la hiérarchie des normes ;
- Construction et écriture réglementaire et/ou législative, procédures de gestions.

Méthodes pédagogiques :

Conférences, études de cas pratiques